



CHAMBRE DE COMMERCE
DU QUÉBEC

PAR TÉLÉCOPIEUR
PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Montréal, le jeudi 22 mars 2001

Monsieur Gérald Larose
Président de la Commission des États généraux sur la
situation et l'avenir de la langue française au Québec
Gouvernement du Québec
770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 4.04
Montréal (Québec)
H3A 1G1

Monsieur,

Pour faire suite à nos récents entretiens, il me fait plaisir de vous transmettre les commentaires de la Chambre de commerce du Québec à l'égard des travaux engagés par votre Commission depuis le mois de novembre dernier. Même si la Chambre n'a pu participer aux audiences publiques, elle veut soumettre ses réflexions sur un sujet crucial pour la société québécoise.

Comme votre document de consultation le mentionne, la situation économique du Québec a beaucoup évolué depuis l'établissement des fondations de la politique linguistique actuelle. Fortement dépendante qu'elle était de son secteur primaire, l'économie du Québec s'est modernisée et diversifiée, tant à l'échelle nord-américaine et mondiale. En s'engageant dans la voie de la mondialisation des marchés et de l'accroissement des échanges internationaux, le Québec a marqué son intérêt à s'ouvrir sur le monde. Tout en demeurant fidèle à sa spécificité, il a toutefois accepté la réalité qui accompagne cette ouverture. Afin de mieux faire face aux défis économiques futurs, la population québécoise est en droit de s'attendre à ce que la politique linguistique s'adapte à cette nouvelle réalité. Pour la Chambre de commerce du Québec, cette adaptation doit se faire à deux niveaux : celui de la langue d'enseignement et celui de la langue des affaires.

Au chapitre de la langue d'enseignement, le gouvernement peut, en modifiant les attitudes à cet égard, assurer d'un même souffle la survie et la prospérité de la langue française au Québec ainsi que la compétitivité de notre main-d'œuvre qualifiée. L'érosion éventuelle de la qualité du français des jeunes québécois représente un enjeu important à une protection effective de la langue française en Amérique du Nord. Ainsi, le gouvernement doit mettre en place des mécanismes pour assurer la solidité de l'enseignement de la langue française dans le réseau scolaire québécois pour qu'elle soit parfaitement maîtrisée à la fin des études, ce qui est nécessaire à la transition aisée des diplômés au marché du travail.

D'autre part, dans un contexte où les échanges économiques et intellectuels internationaux se multiplient et où l'anglais semble devenir la principale langue utilisée dans ces échanges, la compétitivité du Québec passe entre autre par une main-d'œuvre qualifiée capable de communiquer efficacement en anglais tout en préservant la richesse de sa langue maternelle. Pourtant, alors que plus de 90% de nos exportations se dirigent dans des marchés anglophones, le taux de bilinguisme des francophones au Québec, d'après le dernier recensement, n'est que de 34% alors qu'il est de 62% pour les anglophones. Il semble donc y avoir, dans la formation linguistique des Québécois, une faille qui doit être réparée si l'on veut permettre aux francophones d'avoir des perspectives de carrière au moins égales à celles des non francophones. À cet effet, nous considérons nécessaire un renforcement marqué de l'enseignement de l'anglais dans le réseau scolaire en offrant des cours plus tôt au niveau primaire et plus complets aux niveaux secondaire et collégial. Il faut aussi s'assurer que la qualité de ces cours permette aux étudiants, en bout de ligne, de maîtriser la langue anglaise. Il serait également temps pour le gouvernement de reconnaître la nécessité d'encourager l'apprentissage d'une langue tierce, qui représente déjà un atout dans le marché contemporain du travail.

De toute évidence, considérant l'amélioration visible et réelle de la situation du français au Québec par rapport à la situation de l'époque de la révolution tranquille, la politique linguistique a réussi à résoudre plusieurs des problèmes d'hier. Le français ayant pris la place qui lui revient, il serait plus intéressant et plus productif, dans l'avenir, de faire la promotion et la valorisation de la langue française plutôt que de recourir à la coercition par voie réglementaire. En effet, la compétitivité des entreprises, particulièrement des PME, peut souffrir de l'imposition de coûts supplémentaires associés au choix de la voie réglementaire pour franciser plus encore la société québécoise. Ainsi, une approche pro-active et participative serait plus susceptible d'entraîner la participation des entreprises québécoises.

Pour sa part, la Chambre de commerce du Québec participe à un effort important de promotion du français comme langue des affaires par son partenariat dans le programme *Le français en affaires*, qui a entre autre permis la création d'un site Internet de référence exhaustif portant sur la connaissance du français des affaires. Le programme devrait entamer d'ici peu sa deuxième phase, offrant des modules de formation pour les professionnels ainsi que des stages de formation au Québec et hors-Québec pour les étudiants et les professionnels. C'est exactement ce genre de projet que le gouvernement doit appuyer - par le biais de crédits d'impôt par exemple - s'il veut encourager davantage la francisation des entreprises québécoises. La Chambre de commerce du Québec serait heureuse de s'associer à de telles démarches.

Finalement, il faut aussi reconnaître que le nouveau contexte de mondialisation des marchés représente, par la même occasion, une opportunité pour la valorisation de la langue française. Le Québec pourrait contribuer davantage à la création d'un réseau francophone international fort en favorisant les échanges économiques et sociaux avec les partenaires de la Francophonie.

La Chambre de commerce du Québec recommande donc :

- D'assurer que les élèves maîtrisent parfaitement la langue française lorsqu'ils quittent le réseau scolaire;
- D'améliorer l'enseignement de l'anglais grâce à l'implantation de cours de qualité au niveau primaire et d'un apprentissage plus complet aux niveaux secondaire et collégial;
- De favoriser la promotion et la valorisation du français plutôt que la coercition par la voie réglementaire;
- D'utiliser à fond l'appartenance du Québec à la Francophonie pour atteindre nos objectifs de promotion de la langue française.

Pour conclure, la Chambre de commerce du Québec aimerait rappeler qu'elle croit fermement au maintien et à la promotion du français au Québec, comme en témoignent ses activités et la présente intervention. Nous espérons que votre Commission en tiendra compte dans la formulation de ses recommandations. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

(Original signé)

Michel Audet